

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANNEPLAA

NOMBRE DE MEMBRES			SÉANCE DU 23 AVRIL 2026
En exercice	Présents	Votants	L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois avril à 20h00, le Conseil municipal de LANNEPLAA, s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, Vincent BORDENAVE, affichée et transmise par voie électronique le 07 avril 2026, et sous la présidence de ce dernier.
11	11	11	
Date de la convocation : 07 avril 2026			

Présents : Vincent BORDENAVE, Maire, Éric NOTARIO, Karine DARRIEULAT et Franck LAULHE, Adjoints, Audrey LABASTIE, Nadine SAHORES, Julien GODRIE, Carole SARTHOU, Vincent MARTINET, Pierre ZIEGLER, et Maryse DIRSON, conseillers municipaux.

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Karine DARRIEULAT

8. Déléation donnée au Maire pour les achats au compte 623 - DEL20260423-07

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Service de Gestion Comptable de Mourenx-Orthez demande une délibération du Conseil Municipal autorisant le Maire à procéder au règlement des factures imputées à l'article 623 « Publicités, publications, relations publiques ».

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Autorise Monsieur le Maire à mandater à l'article 623 « Publicités, publications, relations publiques », dans la limite des crédits prévus au budget, les dépenses ci-après :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, servis lors de cérémonies officielles, commémorations, inaugurations, réunions ou commissions,
- les colis de Noël pour les personnes âgées,
- les plantes et bouteilles de vin offerts à l'occasion des fêtes des mères et des pères,
- l'édition du bulletin communal,
- les chèques cadeaux, fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des naissances, mariages, décès, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles,
- les chèques cadeaux et frais de repas de fin d'année pour le personnel,
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacle et autres frais liés à leurs prestations ou contrats,
- les feux d'artifice, concert, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots...) à l'occasion de fêtes nationales ou d'évènements locaux,
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations,
- les frais de restauration ou de séjour des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales

Charge Monsieur le Maire d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Comptable public du Service de Gestion Comptable d'Orthez-Mourenx

Pour	Abstention	Contre
11	0	0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié onforme.

La secrétaire de séance,

Karine DARRIEULAT



Le Maire,

Vincent BORDENAYE

